

AFFICHAGE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021

1- FINANCES

Achat de la dernière licence IV sur la commune - Délibération

Le Maire explique à l'assemblée que le propriétaire du café restaurant l'Auberge de la Bourbre a cessé son activité le 31/10/2021 et qu'il détient la dernière licence IV de la commune.

Afin de conserver cette licence IV il a proposé de la racheter et les parties se sont accordées sur la somme de 6000 €. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé,

DECIDE de racheter la dernière licence IV encore présente sur la commune au propriétaire du café restaurant l'Auberge de la Bourbre au tarif de 6 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense qui sera inscrite au budget primitif 2022 au compte 2051.

2- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

- Les panneaux de voirie Route du Vieux St-Ondras seront posés en début d'année.

3- INTERCOMMUNALITE

3-1 SIVU du gymnase du Collège

Projet de report de fermeture. Une réunion est prévue mi-janvier.

3-2 Convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du système national d'enregistrement des demandes de logement social- Délibération

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappellent les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation.

Monsieur le maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Saint-Ondras, sera réalisé par la communauté de communes des Vals du Dauphiné, qui sera co-signataire de la présente convention.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOPTE la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

3-3 Avis sur le programme d'actions de prévention des inondations de EPAGE de la Bourbre- Délibération

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que l'EPAGE de la Bourbre, dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Bourbre, a déposé un projet de travaux de protection contre le risque d'inondation de la Bourbre, situé sur plusieurs communes dont Saint-Ondras

Ce projet étant soumis à autorisation environnementale, et conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis motivé dès l'ouverture de l'enquête publique (13/12/2021) et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête (31/01/2022).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Bourbre.

AUTORISE le Maire à signer tout document utile relatif à ce dossier.

La commune de Saint-Ondras n'est pas directement concernée par les projets présentés.

3-4 Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la zone humide de la Haute Bourbre- Délibération

Vu le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre,

Considérant la nécessité de protéger durablement ce site pour les espèces protégées dont il constitue le biotope,

Considérant que le projet d'APPB, adressé par la DDT à la mairie par voie électronique le 19/11/2021, prend en compte les remarques formulées lors de la phase de concertation préalable,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et suite à un vote,

APPROUVE le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre tel que joint à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer tout document utile dans ce dossier.

3-5 Piscine

La piscine de Les Abrets-en-Dauphiné devrait ouvrir en avril 2022.

4- DIVERS

Situation sanitaire

La cérémonie des vœux est annulée. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Bulletin St-Honoré

Le bulletin sera imprimé et distribué début janvier.

Comptes-rendus de réunions

- Christian VIEUX-MELCHIOR : avec la gendarmerie.

- Fabien TERRAZ : TE38

Prochaine réunion : LUNDI 24 JANVIER 2021 A 20H